



Concession cimetière revendu à une autre personne

Par **exmosi**, le **31/12/2016** à **12:21**

le maire de mon village, a vendu la concession du cimetière dont je suis propriétaire à une autre personne qui a fait ériger un tombeau. je suis propriétaire de cette concession perpétuelle depuis 22 ans. quels sont mes droits?

Bonjour,

Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention...

Par **aliren27**, le **31/12/2016** à **18:18**

Bonjour,

je suppose que cette tombe a fait l'objet d'une reprise de concession, car cette dernière n'était pas entretenue ou cassée.....

Que vous a répondu la mairie ?

Cordialement

Par **exmosi**, le **31/12/2016** à **20:42**

absolument pas, cette concession était nue rien n'y avait été fait et nous étions en négociation pour que la mairie la reprenne puisque nous avons changé d'optique pour nos funérailles. nous avons demandé au Maire de la reprendre mais devant la somme proposée par la mairie nous avons décidé de la garder. le Maire l'a donc vendue sans que nous mêmes l'ayant vendue à la mairie il y a donc 2 propriétaires de cette concession cordialement